

# L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales de Cognin les Gorges

Novembre 2014

N°42

## Editorial

Le mois de décembre s'annonce et avec lui l'hiver, la neige et les fêtes de Noël.

Depuis de nombreuses années le CCAS, rendait visite au mois de décembre aux personnes âgées de plus de 75 ans, pour leur remettre un colis constitué de provisions permettant de préparer un petit repas.

Cette année, les membres de cette commission ont souhaité modifier le cadeau de fin d'année à l'attention de ses seniors, permettant ainsi à un plus grand nombre d'en bénéficier.

Nous avons choisi d'inviter les personnes de 70 ans et plus à partager un moment convivial autour d'un repas de fêtes, qui sera servi à la salle des fêtes le samedi 24 janvier 2015 à midi.

Il nous semble important de permettre aux personnes âgées du village de se rassembler au moins une fois par an. Ces rencontres permettent de tisser des liens et de rompre un peu l'isolement au moins le temps d'une journée.

Conscients que pour certains d'entre vous, le déplacement ne sera pas possible. Le Père Noël n'oubliera personne, les membres du CCAS pourront, sur demande venir vous chercher à votre domicile. Et pour ceux qui vraiment ne pourraient pas partager cette journée, nous ne vous oublierons pas et un petit cadeau plein de douceur, vous sera offert.

Les personnes de moins de 70 ans désireuses de participer à cette fête pourront aussi s'inscrire auprès de la mairie, grâce au formulaire ci joint.

Une participation sera alors demandée.

Espérons que cette journée préparée pour nos anciens soit un moment de partage et de joie, et qu'elle nous fasse un peu oublier les tracas du quotidien.

Valerie Simoens , 3ème Adjointe au Maire



### Sommaire

En direct des conseils.....2	Ecole,vie quotidienne,recensement
En parcourant les rues	Foyer rural ..... 10
Parc st Joseph, ..... 4	Artisans /commerçants .....11
Sentier des gorges	Info, Annonces .....12
Elagage, route forestière ..... 5	Etat civil .....12
Fontaine,ordures ménagères...6	Bloc note .....12
Dossier .....7	
Vie du village	
Commémoration .....9	

Retrouvez votre commune sur internet:

<http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org>

# En direct des conseils.....

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 30 Septembre 2014

### I/TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il est possible de modifier le taux de la taxe d'aménagement qui avait été instituée sur l'ensemble du territoire par délibération du 07 novembre 2011(art. L.331-9 du Code de l'Urbanisme), chaque année avant le 30 novembre.

Il rappelle au Conseil Municipal que le taux en vigueur, actuellement, est de 2 % pour la part communale sur la commune de Cognin-Les-Gorges.

Il informe que la taxe d'aménagement peut être majorée ou minorée suivant les zones d'urbanisme définies du territoire.

Il demande à l'assemblée de délibérer dans ce sens, en précisant que les zones se trouvant hors zone Ua nécessitent plus d'investissements lors d'aménagements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré considère qu'il est justifié de majorer le taux de la taxe d'aménagement sur les zones d'urbanisme hors zone Ua.

Il décide, à l'unanimité :

- de mettre en place un taux modulé suivant les secteurs du territoire
- de maintenir le taux de la part communale à 2 % en zone Ua (zone constructible)
- d'augmenter le taux de la part communale et de le fixer à 4 % sur toutes les autres zones du territoire de la commune de Cognin-Les-Gorges.(zone NC, non constructible)

La présente délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

### II / ACHAT AUTO-LAVEUSE

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il est nécessaire de remplacer l'auto-laveuse actuelle à fil par un modèle à batterie plus récent.

Des demandes de devis ont été lancées et deux prestataires ont répondu :

- l'entreprise Prodim 3251 € HT - 300 € reprise de l'ancienne machine = 2951 € HT
- l'entreprise Monnet 4390 € HT - 550 € reprise de

l'ancienne machine = 3840 € HT

Des démonstrations ont été effectuées avec l'agent des services techniques et avec l'agent chargé du nettoyage des locaux.

Après en avoir délibéré, en tenant compte du rapport qualité/prix et de l'avis des agents quant à la facilité d'utilisation de la machine, le devis de l'entreprise Prodim d'un montant de 2951 € HT a été retenu par le Conseil Municipal qui approuve cet investissement.

Il charge le Maire d'effectuer cet achat.

### III/CONSULTATION POUR PASSATION DE MARCHE ADAPTE DE SERVICES D'ASSURANCES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de revoir les contrats d'assurances de la commune passés avec différentes compagnies.

Vu la complexité de l'élaboration de ces contrats et afin d'être assuré au mieux et au meilleur coût, il informe l'assemblée qu'il semblerait judicieux de se faire assister dans cette démarche par un consultant en gestion financière.

Deux agences ont été démarchées pour fournir à la commune une assistance de passation de marché adaptée de services d'assurances.

Il présente les deux propositions :

- celle de M.Hubert GUILLEBON de HdG Consultant, pour un montant de 1836 € TTC avec une prime de résultat de 30 % des économies réalisées entre l'année 2014 et 2015.
- celle de M.Dominique GOETHALS d'ARE Consultant, pour un montant de 3360 € TTC

Il invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des termes précis de ces deux conventions de services et lui demande de délibérer.

Après avoir consulté les deux offres, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de revoir les contrats d'assurances de la commune en lançant un appel d'offre dans le cadre d'un marché adapté.
- de confier l'assistance de cette passation de marché à M.Hubert GUILLEBON de HdG Consultant pour un montant de 1836 € TTC avec une prime de résultats de 30 % des économies réalisées.

# En direct des conseils.....

## IV / DOSSIERS ACCESSIBILITE

La commission accessibilité du 17 mai 2014 avait dégagé, suite au diagnostic effectué sur l'accessibilité des ERP, une liste de travaux qui lui semblaient prioritaires. Cette liste avait été validée par le conseil municipal du 2 juin 2014.

Dans cette liste, Monsieur Michel DE GAUDENZI présente au Conseil Municipal des pré-projets concernant les travaux suivants :

- l'église avec un projet de rampe d'accès
- les toilettes publiques avec un projet de toilettes pour personnes handicapées
- la poste avec un projet de banque adaptée
- Un projet de mise en place de « bateaux » sur la voirie est également étudié, un rendez-vous a été pris avec la DDT pour l'élaboration de celui-ci.

Tous ces projets devront ensuite être chiffrés. En fonction de leur coût et de leur pertinence, le Conseil Municipal pourra alors décider de leur réalisation.

## V/ CHEMIN DES GORGES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier d'assurance concernant le sinistre de l'éboulement survenu sur le chemin des gorges a abouti au versement d'un règlement d'un montant de 28 115 euros couvrant entièrement les frais engagés par la commune pour la sécurisation du chemin et du canal.

## VI/ EXTINCTEURS COMMUNAUX

M. le Maire explique que la commune avait fait le choix, il y a de nombreuses années en arrière, de disposer chez certains particuliers des extincteurs pour la défense incendie. Ces extincteurs disposés sur le domaine privé, devaient être tenus disponibles pour le voisinage, et la commune se chargeait alors de leur entretien.

Depuis, en fonction de l'évolution des habitats, de nombreux extincteurs ne sont plus accessibles facilement au voisinage et malgré des communications dans l'Echo des Gorges, peu de personnes semblent au courant de ce dispositif.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre fin à ce dispositif, celui-ci n'étant plus adapté au besoin collectif des habitants de notre commune. Dans les faits, l'employé communal récupérera tous les extincteurs qui pourront être utilisés dans les locaux communaux.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

## VII/ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCAS

Madame Valérie SIMOENS relate au Conseil Municipal le déroulement de la réunion du CCAS qui s'est tenue le 24/09/2014.

Cette année le CCAS organisera un repas de Fin d'année à la place de la livraison des colis de Noël.

Ce repas aura lieu le samedi 24 janvier 2015 à la salle des fêtes de Cognin. Il sera ouvert à toute la population et pris en charge pour les personnes de 70 ans et plus.

Pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer, il faudra envisager d'aller les chercher à leur domicile. Les personnes présentes sont d'accord.

Les personnes hospitalisées ou en incapacité de se déplacer un cadeau plus personnalisé leur sera offert. Le choix se fera à la prochaine réunion.

Le prix du menu tout compris est basé sur 20 euros. Les membres du CCAS se chargeront de la décoration et du service en salle

Un courrier va être envoyé à toutes les personnes de 70 ans et plus pour les informer.

## COMPTE RENDU du

## CONSEIL MUNICIPAL du 27 Octobre 2014

## I / DISSOLUTION DE LA REGIE « DROITS DE PESEE »

Monsieur le Maire rappelle l'institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de pesée de la bascule.

Monsieur Le Maire explique que lors d'une récente vérification des régies communales par le comptable public, la question de la pertinence d'un fonctionnement en régie pour la gestion de recettes liées à l'encaissement des droits de pesée de la bascule a été soulevée.

Monsieur le Maire précise qu'au vu du faible montant des recettes et des contraintes de gestion d'une régie, une suppression pure et simple de la dite régie est préconisée.

Cette suppression implique la gratuité des pesées. En conséquence il est proposé à l'assemblée de mettre fin à l'activité de la régie.

Après discussion le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- de dissoudre la régie de recettes pour l'encaissement des droits de pesée de la bascule

# En direct des conseils.....

## II/ CONVENTION D'ADHESION AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du partenariat signé entre l'AURG et la Communauté de Communes, il a été procédé au renouvellement du dispositif d'adhésion.

L'adhésion de la Commune est prise en charge financièrement par la Communauté de Communes.

Il est proposé au Conseil :

- de procéder à l'approbation de la convention cadre signée par la commune avec l'AURG
- de désigner un représentant amené à siéger à l'assemblée générale : M. Patrice FERROUILLAT, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention et désigne M. Patrice FERROUILLAT comme représentant de la commune.

## III/ CHOIX DU CABINET D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Le 08 octobre s'est déroulée la seconde phase d'évaluation pour le choix du cabinet d'étude pour l'aménagement du centre bourg.

Avec l'appui technique du CAUE, les 3 équipes mandataires ont été reçues l'une après l'autre.

Après l'analyse des différentes offres, basée sur la capacité technique et professionnelle de chacune d'entre elle, le choix définitif s'est porté sur le cabinet d'étude CAMBIUM.

Un calendrier de travail a été mis en place :

- le 23/10/2014 : Rendez-vous de présentation de l'équipe CAMBIUM
- le 30/10/2014 : État des lieux avec visite du site
- le 05/11/2014 : Dépouillement des questionnaires remis aux habitants
- le 11/11/2014 : Diagnostic de la visite du site (invitation des personnes souhaitant intégrer le comité de pilotage de l'étude)

# En parcourant les rues.....

## DÉMOLITION DES DEUX BÂTIMENTS DU PARC SAINT JOSEPH

Le permis de démolir avait été déposé le 25/02/13. Les travaux ont été réalisés en cette fin du mois de novembre.



Le désamiantage des anciennes classes avait été réalisé le 11/04/14. L'entreprise Mandier a procédé au démontage et à la démolition de ces deux bâtiments qui avaient chacun leur

histoire : les anciennes classes et le séchoir, atelier du pensionnat, puis du centre de réfugiés. Les gravats ont été concassés et réutilisés pour combler les caves sous les classes. Le restant des matériaux (charpente, huisseries ...) ont été évacués.

Une page se tourne, mais la mise à nu de ces deux emplacements laisse de belles perspectives d'aménagement pour le Parc Saint Joseph, et d'une manière plus large pour l'aménagement du haut du village.

## SENTIER DES GORGES

Les fortes pluies du mois d'août ont endommagées le sentier des Gorges. Au passage de Roche Bleue, les glissements de terrain avaient rendu le passage très étroit et les points d'ancrage de la main courante n'étaient plus très fiables. Entre le Pont Romain et le captage de la centrale électrique, le Nan était sorti de son lit et avait raviné fortement le chemin. Le passage à pied vers Roche Bleue était devenu dangereux et la portion reliant le captage était impossible pour son exploitation.

Sur le passage de Roche Bleue, les employés communaux Grégory Reynaud-Dulaurier et Jean-Claude Caillat, aidés par Cyrille Callet l'éco-garde du parc Naturel régional du Vercors, ont élargi le passage, créé quelques marches, réancré la main courante afin de sécuriser ce passage.

A l'aide d'un basculeur à pneus loué à l'entreprise Isermat et du tracteur communal, les employés communaux ont récupéré du gravier sur place pour remettre en état ce chemin fort emprunté par les randonneurs et par l'exploitant de la centrale électrique.

La dernière crue qui avait endommagé de la sorte le sentier datait de 2005. Espérons que la prochaine attendra plus longtemps...

# En parcourant les rues.....

## **ELAGAGE DES VOIES COMMUNALES**

La végétation sommeille, c'est la période des tailles et élagages des haies et noyers. Taillez bien à l'aplomb de la limite de la voirie communale (1 mètre de la voie goudronnée), et en anticipant bien qu'une fois les arbres chargés de fruits, les branches retombent.

Des voies communales bien dégagées permettent le passage aisé de tous les véhicules de fort volume dont nous avons tous besoin, régulièrement ou ponctuellement: les véhicules de sécurité, les camions de livraisons....

Un petit effort de chacun permettra un bon usage des voies communales par tous.

### **Un rappel de la loi:**

Les riverains des voies communales sont astreints, en contrepartie de leurs droits (accès, déversement des eaux etc...), à certaines obligations ou servitudes imposées à leurs immeubles dans l'intérêt de la conservation et de l'utilisation de ces voies.

Les dispositions afférentes relèvent principalement du code de la voirie routière et du code civil.

### **Arbres et haies : élagage et abattage**

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent être conduites de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Ont été listés comme voies communales concernées par ces besoins d'élagage : impasse de la Motte, Impasse de la Boutalavière, Route de Guimetièrre, route de Bassetière, route de Nalletière, impasse du Verneux, route du Rivier, route du Couet. **Nous comptons sur la responsabilité des riverains pour faire le nécessaire.** Par avance merci.

## **ROUTE FORESTIERE DU RUISANT**

Création de la route forestière des « BELLES » et du « RUISANT »

(Cognin les Gorges et Mallevall en Vercors)

Monsieur PEYRONNET, Président de l'Association Syndicale Autorisée (A.S.A.) du VERCORS 4 MONTAGNES et Monsieur PIONE, Technicien du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Rhône

Alpes ont réceptionné les travaux de la route forestière des « Belles » et du « Ruisant » le 21 novembre dernier.

Ils ont invité tous les propriétaires fonciers concernés, les services de l'Etat représentés par Madame EYRAUD (DDT Isère), les représentants des mairies de COGNIN les Gorges et MALLEVAL en Vercors, les entreprises VDTP (Monsieur BEAUDOING) à Villard de Lans et MODERNE de MATERIAUX (Monsieur ODEMARD) à Méaudre, adjudicataires des travaux.

La réception de la route forestière a été validée, et tous les participants étaient unanimes à reconnaître la qualité du travail réalisé par ces 2 entreprises. Cette desserte forestière d'une longueur totale de 6 kms est composée de 8 lacets créés en majorité sur parois rocheuses et les matériaux naturels récupérés ont permis l'empierrement de la chaussée dont le broyage a été effectué par l'entreprise BLANC TP de St Julien en Vercors.

Cette route ne sera pas utilisée pendant la 1ère année afin de consolider sa mise en place.

Il s'agit d'une voie exclusivement privée pour les besoins de l'exploitation forestière et occasionnellement pour la sécurité du site (particulièrement sensible aux incendies pour sa 1ère partie) et l'accès au hameau des « Belles » en cas de problème sur la route départementale dans les gorges du Nant.

Elle appartient à l'ASA du VERCORS 4 MONTAGNES qui en assure la gestion et l'entretien pour le compte de ses adhérents dont les 2 municipalités de COGNIN les Gorges et MALLEVAL en Vercors.

Les clés des barrières pour l'accès aux véhicules motorisés sont réservées aux adhérents de l'ASA et aux services de sécurité ; cependant la multifonctionnalité de cette voie forestière permet aux randonneurs et autres sports de nature non motorisés de l'emprunter pour découvrir le site panoramique.

Les sociétés de chasse (A.C.C.A.) des 2 communes pourront signer une convention avec l'ASA qui leur autorisera l'usage sous certaines conditions.

En conclusion, Monsieur PEYRONNET précisa que cette route n'était qu'une première tranche de travaux dont l'objectif final est de relier la route des « Coulmes » en passant par « la Servagère » où la mobilisation du bois et la gestion de la forêt sont plus importants ; il a invité la commune de MALLEVAL en Vercors à être le porte parole de ce projet ambitieux.

Cet ouvrage est un exemple des réalisations multifonctionnelles que soutient l'ASA du VERCORS 4 MONTAGNES et ses partenaires locaux et départementaux (communes, intercommunalités, Conseil Général de l'Isère, ...).

# En parcourant les rues...

## **LES CYGNES REVIENNENT**

En 1874, Hyacinthe Rubichon, le maire et les habitants de Cognin ont édifié une fontaine gracieuse qui est une fierté pour le pays.



Il y a quelques années nous nous sommes fait dérober les quatre cygnes qui en faisaient l'originalité.

Malgré les très bons soins dont est entouré notre monument, fréquents nettoyages, peinture, mise aux normes d'économies d'eau ; il nous manque les cygnes.

Pour qu'elle retrouve sa splendeur, un artisan local peut nous en refaire.

Le coût total de l'opération serait de **3000€**.

Nous lançons une souscription pour que chacun puisse manifester son intérêt, selon ses moyens financiers afin d'être un acteur de cette opération qui doit contribuer à la mise en valeur du patrimoine commun.

Les dons seront reçus en mairie en espèces ou en chèques.

## **ORDURES MENAGERES: LA FIN DU BADGE!!**

Le 16 octobre dernier, le Comité syndical du Sictom Sud Grésivaudan a décidé de supprimer le badge permettant de déposer les sacs fermés d'ordures ménagères résiduelles. Mesure qui sera effective dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain sur l'ensemble des 180 points d'apport volontaire implantés sur le Sud Grésivaudan.

C'est donc au terme d'un débat ouvert et serein, animé par Bernard Eyssard, président du Sictom et maire de Saint-Vérand que la décision a été prise à une très nette majorité des délégués : 57 pour, 28 contre et 1 abstention.

Ce choix clair ne remet en cause, ni la nécessité de poursuivre et amplifier l'effort de réduction des déchets, ni le principe de la redevance qui reste en vi-

gueur. Au contraire, cette décision a été prise dans le seul objectif de faciliter l'accès aux conteneurs d'ordures ménagères résiduelles après une période d'expérimentation sur quelques points d'apport volontaire, l'été dernier, qui a donné des résultats positifs.

Là où ce dispositif a été testé, il a été constaté une diminution des dépôts sauvages, une stabilité des volumes d'ordures ménagères déposées et le maintien de la qualité globale du tri.

Ainsi, en mettant les moloks en accès libre, les élus répondent à une attente des habitants dont beaucoup souhaitaient la suppression de la contrainte du badge, jugé par eux peu pratique et pas assez fiable dans le fonctionnement du mécanisme. Une réalité dont il a été tenu compte !

Cette simplification est donc bien une décision qui, faisant appel à la responsabilité citoyenne, est une incitation à poursuivre et amplifier le tri de nos déchets pour en réduire les volumes et maîtriser les coûts de traitement que vous payez à travers la redevance.

Car si depuis quelques années, nous avons appris à trier nos déchets pour séparer les matières recyclables comme le verre, le papier, les cartons, les métaux, les plastiques, valoriser en compost les fermentiscibles et à utiliser la déchèterie pour les déchets encombrants, dangereux ou de jardin, un effort reste à faire pour réduire significativement la part des déchets non recyclables ou valorisables dont le coût de collecte et d'élimination est très lourd pour la collectivité donc pour vous, usagers ! Il s'agit donc d'amplifier les très bons résultats enregistrés ces dernières années en matière de tri, grâce aux efforts de chacun qui en cinq ans, ont permis de multiplier par 4 le tonnage des emballages recyclés. On ne s'arrête pas en si bon chemin, on continue !



# Dossier: Retour questionnaire

## Analyse des réponses au questionnaire

### Présentation de la démarche :

Les élus, avec l'aide et les conseils du CAUE ont proposé ce questionnaire pour enrichir leur vision et leur ressenti du village.

L'objectif de ce questionnaire est d'interroger les habitants sur le devenir de leur commune et leurs besoins en termes d'aménagements pour améliorer la qualité du village. De nombreux habitants ont joué le jeu. Nous vous rapportons ici les grandes lignes de vos réponses. Le retour complet sur l'analyse des réponses à vos questionnaires peut être téléchargé sur le site web de la commune.

(<http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org>)

**39 questionnaires** ont été analysés. La restitution des questionnaires représente près de **5,9%** de la population de Cognin- Les-Gorges. Sur les 260 logements de la commune, **15%** ont répondu aux questionnaires.

La majorité des répondants aux questionnaires (25-60 ans) ne correspond pas à la tranche d'âge la plus présente dans la commune (0-25 ans).

### Sur les suites à donner à ce questionnaire :

- 22 habitants sur les 39 souhaitent être informés des grandes étapes d'avancement du projet

- 6 habitants sur les 39 souhaitent participer aux futurs événements liés à ce projet

- 10 habitants souhaitent intégrer le comité de pilotage élargi qui se réunira de manière régulière

- 9 habitants ne se sont pas exprimés

### Rappel du contexte de notre commune :

Depuis 1999, la population a augmenté de 121 habitants soit une progression de près de 22,5%.

De même depuis 1999, la commune possède 43 logements de plus, ce qui correspond à une augmentation de 16,5%.

### Vos réponses, les grandes lignes :

Les critères mis en avant pour l'attrait à vivre à Cognin-Les-Gorges :

-le calme et la tranquillité, qui apparaissent dans 22 des 36 questionnaires.

-la présence des racines familiales joue un rôle important dans la décision d'emménager à Cognin-Les-Gorges, suivi de très près par l'opportunité foncière.

Les critères les moins «marqueurs» sont la présence d'activité agricole (présent dans seulement 2 questionnaires) et le prix du logement (3 questionnaires).

### Pour améliorer la qualité de vie de notre village :

Globalement, les manques se font prioritairement ressentir sur :

**les services**  
**les commerces de proximité**  
**les transports collectifs**

Les réponses complémentaires qui reviennent le plus fréquemment dans les propositions sont :

**La boulangerie pour les commerces et le distributeur de billet pour les services.**

### Vie du village :

Les habitants de Cognin-Les-Gorges sont pour 79,5% des gens accueillants qui, pour près de 43,6% d'entre eux accueillent bien les nouveaux venus dans leur commune.

La question des lieux/espaces publics pour se rencontrer est à soulever car plus d'un tiers considère qu'il n'y en a pas assez sur la commune, bien que l'autre tiers pense le contraire.

La moitié des habitants est d'accord avec le fait qu'ils participent à la vie du village, 12,8% ne sont pourtant pas d'accord.

A 64,1% les habitants sont d'accord avec le fait qu'il est facile de circuler dans la commune, 28,2% ne sont pas de cet avis.

A 56,4%, les habitants sont d'accord avec le fait que le stationnement est facile dans le village, contre 33,3% qui ne sont pas de cet avis.

### Aménagements prioritaires, types d'habitats souhaités :

# Dossier: Retour questionnaire

Les aménagements devront principalement prévoir :

- un éclairage nocturne modulable et économe pour 30 des 39 questionnaires

- des liaisons douces pour circuler plus facilement dans le village pour près de 14,1 %

- les espaces mixtes sont privilégiés pour une meilleure pratique de la voiture. De même que ceux accessibles aux voitures à certains moments de la journée pour faciliter la circulation.

- un peu plus de la moitié des personnes interrogées revendiquent des pavillons individuels dans 23 des 39 questionnaires.

- les petits immeubles collectifs ne sont pas souhaités et ne représentent que 3,8%.

- ce qui est préféré pour l'offre de logements est une répartition entre le locatif et l'accession pour près de 46% des répondants. Mais à choisir entre les 2, les habitants optent pour 28,2% pour l'accession contre 5,1% pour le locatif.

- les logements adaptés respectivement aux personnes âgées (presque 30%), PMR(Personnes à mobilité réduite) (25%) et jeunes ménages (21,7%) sont privilégiés par les habitants.

- les logements pour les personnes à revenus modestes et logements de standing sont clairement moins représentatifs.

Concernant la question des besoins de services, ils sont à majorité tournés vers les personnes âgées ainsi que les jeunes fortement présents sur la commune.

## Ce qu'il faut retenir :

Cinq grands axes à prendre en compte dans les aménagements futurs :

- il est important de conserver les commerces de proximité et les services voire de les développer sur le long terme ;

- il est important d'apporter un éclairage nocturne pour améliorer la qualité de vie du village, ainsi que des liaisons douces afin de prioriser l'utilisation des modes actifs ;

- il est important que les futurs aménagements prennent en compte la question des espaces publics

pour développer les lieux de rencontre et ainsi favoriser les relations et échanges ;

- il est important de penser l'offre de logements ; des pavillons individuels, en accession et locatifs et accessible aux personnes âgées, jeunes ménages et PMR

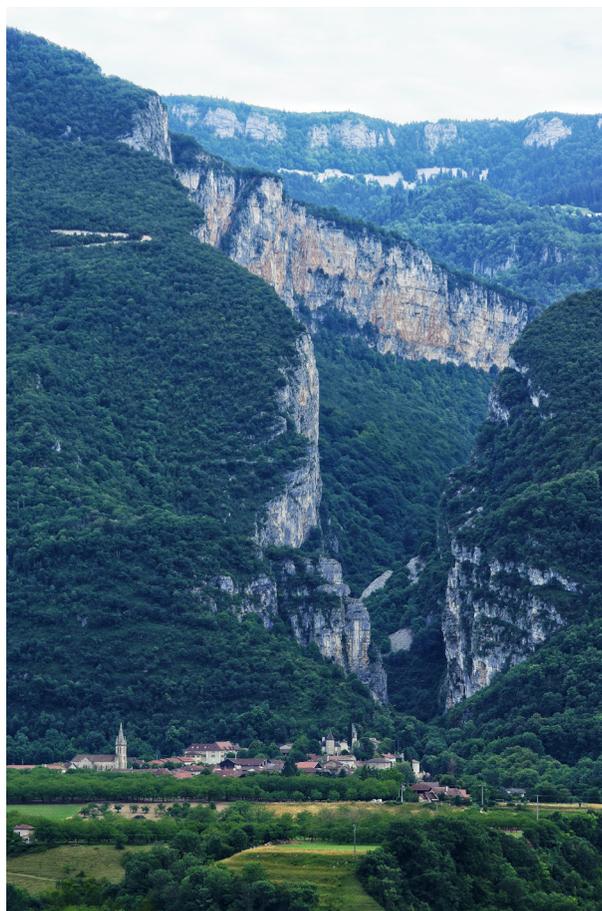
- enfin, il est également important de questionner la place de la voiture dans le village ainsi que le stationnement pour une meilleure pratique des espaces.

## La suite de cette réflexion :

Les personnes qui avaient manifesté le souhait de se voir associées à la suite de cette réflexion ont été invitées à participer à un tour du village l'après-midi du 11 novembre.

Au cours de cet état des lieux réalisé par Maryline Guende, paysagiste qui conduit l'étude pour le compte de la commune, ont pu être exprimés leurs difficultés, leurs plaisirs à vivre notre village.

Cet état des lieux, plus un relevé topographique des lieux précis, va lui permettre de nous proposer quelques scénarii d'aménagement que nous nous ferons un plaisir de vous présenter au cours d'une réunion publique afin de recueillir vos avis.



# Vie du village...

## **COMMEMORATION 11 NOVEMBRE**



Monsieur Le Maire et ses conseillers municipaux ont convié les élèves des écoles du regroupement scolaire et les Cognards afin de célébrer en ce 11 novembre 2014 la signature de l'Armistice de la Grande Guerre, mais aussi le centenaire du début de celle-ci.

Le cortège, parti de la Mairie, a traversé le village, porte drapeau en tête, suivi de tous les enfants, une rose à la main qu'ils ont ensuite déposé au pied du monument aux morts à côté de la gerbe, en l'honneur de nos combattants morts pour la France.

Après le discours de Monsieur le Maire, une minute de silence fut respectée. Les enfants ont ensuite récité un poème de Guillaume Appolinaire (*Il y a*) qu'ils avaient appris en classe. Le pot de l'amitié offert par la municipalité fut apprécié de tous.

### **IL Y A**

Il y a un vaisseau qui a emporté ma bien-aimée  
Il y a dans le ciel six saucisses et la nuit venant on dirait des asticots dont naîtraient les étoiles  
Il y a un sous-marin ennemi qui en voulait à mon amour  
Il y a mille petits sapins brisés par les éclats d'obus autour de moi  
Il y a un fantassin qui passe aveuglé par les gaz asphyxiants  
Il y a que nous avons tout haché dans les boyaux de Nietzsche de Goethe et de Cologne  
Il y a que je languis après une lettre qui tarde  
Il y a dans mon porte-cartes plusieurs photos de mon amour  
Il y a les prisonniers qui passent la mine inquiète  
Il y a une batterie dont les servants s'agitent autour des pièces  
Il y a le vaguemestre qui arrive au trot par le chemin de l'Arbre isolé  
Il y a dit-on un espion qui rôde par ici invisible comme l'horizon dont il s'est indignement revêtu et avec quoi il se confond

Il y a dressé comme un lys le buste de mon amour  
Il y a un capitaine qui attend avec anxiété les communications de la T.S.F. sur l'Atlantique  
Il y a à minuit des soldats qui scient des planches pour les cercueils  
Il y a des femmes qui demandent du maïs à grands cris devant un Christ sanglant à Mexico  
Il y a le Gulf Stream qui est si tiède et si bienfaisant  
Il y a un cimetière plein de croix à 5 kilomètres  
Il y a des croix partout de-ci de-là  
Il y a des figues de Barbarie sur ces cactus en Algérie

Il y a les longues mains souples de mon amour  
Il y a un encrier que j'avais fait dans une fusée de 15 centimètres et qu'on n'a pas laissé partir  
Il y a ma selle exposée à la pluie  
Il y a les fleuves qui ne remontent pas leur cours  
Il y a l'amour qui m'entraîne avec douceur  
Il y avait un prisonnier boche qui portait sa mitrailleuse sur son dos  
Il y a des hommes dans le monde qui n'ont jamais été à la guerre

Il y a des Hindous qui regardent avec étonnement les campagnes occidentales  
Ils pensent avec mélancolie à ceux dont ils se demandent s'ils les reverront  
Car on a poussé très loin durant cette guerre l'art de l'invisibilité

**Guillaume APPOLINAIRE (1880 - 1918)**

**Au tour des enfants de créer leur propre poème:  
(Extrait de certains élèves...)**

Il y a  
Il y a des pommes qui explosent sur les têtes des soldats  
Il y a la photo de mon amour qui brûle  
Il y a des bouteilles de gaz asphyxiants autour de moi  
Il y a ma femme qui attend avec anxiété ma lettre.  
**(Eliott CM1)**

**IL Y A**  
Il y a un tank qui sillonne les prairies  
Il y a un armurier qui répare les fusils  
Il y a des avions qui sillonnent le ciel  
Il y a un obus qui a détruit une tranchée  
**(Antoine J. CM1)**

Il y a  
Il y a pendant la guerre un monde à l'envers  
Il y a des coups de mitrailleuse de ci et de là  
Il y a des milliards d'étoiles qui se font bombarder une par une  
Il y a la musique qui nous remonte le moral.  
**(Mathilda. CM1)**

# Vie du village...

## **ECOLE**

Cette année, nous travaillons sur la 1ère guerre mondiale parce que c'est le centenaire du début de celle-ci.

Beaucoup d'enfants sont allés aux monuments aux morts des 3 communes pour le 11 novembre.

En classe, nous avons fait un petit musée où nous pouvons déposer des objets en rapport avec la première guerre mondiale. Des enfants ont amené des médailles, un casque, des journaux, des boutons d'uniforme, des photos, des lettres de soldats, des cartes postales et des obus ciselés....

Nous trouvons que c'est très intéressant.

Nous aimerions en savoir plus sur les noms des personnes notées sur les monuments aux morts de Saint-Gervais, Rovon ou Cognin. Si vous avez des informations susceptibles de nous intéresser merci de nous les amener ou de les envoyer à l'école de Cognin. (ecole.cognin-les-gorges@orange.fr)

Les CE2



## **FOYER RURAL**

### Soirée Beaujolais

Samedi 22 novembre, l'équipe du foyer rural avait convié les villageois à venir déguster le traditionnel Beaujolais nouveau accompagné d'une assiette du terroir (charcuterie, caillette, fromage...)

Jeux de carte et jeux de sociétés donnèrent un caractère familial et conviviale à cette soirée.

Le « mini » concours de belote a été remporté par messieurs Veyret père et fils.

L'assemblée générale du foyer rural a eu lieu le samedi 29 novembre. Le compte rendu détaillé sera présenté dans la prochaine édition de l'écho des gorges.

## **VIE QUOTIDIENNE**

Panique dans les papiers : je garde ou je jette ? Papiers administratifs, factures, quittances. On sait qu'il faut conserver certains documents. Mais lesquels et pour combien de temps ?

Certains, dans le doute, conservent tous leurs papiers, relevés bancaires, quittance de loyer, d'assurances, factures d'EDF, de téléphone ... Très longtemps. Or, en fonction de leur nature, tous les documents ne méritent pas de rester enfermés indéfiniment dans classeurs, boîtes et autres tiroirs. Petit tour d'horizon pour savoir quels sont les papiers qui vont vous accompagner un, deux, dix ans, voire toute votre vie.

### Emploi :

Contrat de travail : **à vie**

Fiche de paie : **à vie**

Allocations chômage : **à vie**

Indemnités journalières maladie : **à vie**

### Famille :

Livret de famille : **à vie**

Carte d'identité : **15 ans**

Permis de conduire : **à vie**

Diplômes : **à vie**

### Banque :

Relevés de compte : **5 ans**

Talon de chèques : **5 ans**

### Impôts :

Déclarations, avis d'imposition : **4 ans**

Impôts locaux et redevance TV : **3 ans**

### Logement :

Quittances de loyer : **3 ans**

Charges locatives : **5 ans**

Quittance d'eau : **5 ans**

Quittance EDF : **5 ans**

Factures téléphone, internet : **1 an**

### Soins :

Dossier médical : **à vie**

Avis de remboursement Sécu : **2 ans**

## **RECENSEMENT**



Cette année, le recensement se déroule dans votre commune ! Il aura lieu du **15 janvier au 14 février 2015**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

**Le recensement, c'est utile à tous**

Des résultats du recensement de la population

# Vie du village...

découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

## **Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer**

Un agent recenseur recruté par votre mairie (**Laétitia Malandrino**) se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

-Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et

votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

-Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

## **Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées**

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



## **QUELQUES ARTISANS ET COMMERCANTS DE NOTRE VILLAGE....**

ANIMATION DE MAGIE  
ERIC DEL GUERRA  
  
1167 ROUTE DE NALLETIERE  
38470 Cognin Les Gorges  
06 47 38 57 81

TRAITEUR EVENEMENTIEL  
LAURENT VOIRON  
  
117 RUE DE CHAPONNIERE  
38470 Cognin Les Gorges  
04 76 36 19 78 / 06 19 54 48 65  
Site internet :  
[www.laurentvoirontraiteur.sitew.fr](http://www.laurentvoirontraiteur.sitew.fr)

SERRURERIE METALLERIE  
TOUMETO  
THIERRY WILHELM  
  
2 CHEMIN DES GORGES  
38470 Cognin Les Gorges  
06 24 86 16 59

AMENAGEMENTS EXTERIEURS,  
TERRASSEMENT ET TRAVAUX  
PREPARATOIRES  
PATRICK MORELL  
  
100 IMPASSE DU RIVIER  
38470 Cognin Les Gorges  
04 76 38 18 05 / 06 13 06 36 06

FRET FROID SERVICE  
MESSAGERIE ALIMENTAIRE /  
MESSAGERIE FRIGORIFIQUE  
(frais et surgelé)  
  
449 ROUTE DU RIVIER  
38470 Cognin Les Gorges  
06 87 48 11 65

EXPERT-COMPTABLE  
VIRGINIE SANNA  
  
62 IMPASSE DE LA VIE DU  
FERRON  
38470 Cognin Les Gorges  
06 84 37 76 39

BAR, TABAC, JEUX, RESTAURATION  
17 rue de la trainière  
38470 Cognin Les Gorges  
04 76 38 21 94

Aide - Médico-Psychologique  
Cherche garde à domicile  
auprès de personnes âgées dépendantes  
ou personnes atteintes de  
handicap mental  
06 76 88 06 68

# Vie du village...

## ETAT CIVIL

### **Elle a vu le jour...**

FOLLUT Gladys née le 17 novembre 2014, fille de Grégory FOLLUT et de Anaïs ORIEZ domiciliés



### **Il nous a quittés...**

Robert BITH le 12 Octobre 2014, le Rivier.

## INITIATIVE



L'association aide auto 38 fait partie des associations très actives du voironnais et qui fait un double travail de **remise en état des voitures données (donc embauche et insertion)** et qui ensuite met à disposition ces véhicules par des locations ou ventes à des personnes en situation sociale difficile.

<http://www.alpesolidaires.org/structures/aid-auto-38>

## Une pensée..

Nous avons appris le décès de Floriane Prud'Homme, née Bith, fille de François Bith habitant le rivier et Marie-Laure Regaldo.  
Nous leur présentons nos sincères condoléances.

## BLOC - NOTE

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Mardi et Jeudi : 9H à 17H

Vendredi : 9H à 19H

Permanence des élus : le vendredi de 18H à 19H ou sur rendez vous

### HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8H45 à 11H  
14H à 15H30

Samedi : 9H à 11H

(Fermée le mercredi)

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE VINAY

Lundi, Mercredi et Jeudi : 13h30 à 18h00

Mardi et Vendredi : 09h00 à 12h00  
13h30 à 18h00

Samedi : 09h00 à 18h00

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Mardi : 15H30 à 18H30 et

Vendredi : 17H à 19H

### CONTACT LOCATION SALLE DES FETES :

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

Mairie de Cognin-les-Gorges

Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32

Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

#### Directeur de Publication

Patrice FERROUILLAT

#### Rédacteur en Chef

Sophie BOREL

#### Illustration, photos

Isabelle CLEMENT RUDLOFF,  
Chantal DONNEGER, Claire  
BOUTET

#### Service Communication

Volaine WINGERTER

#### Comité de Rédaction

Sophie BOREL, Christelle  
BROZEK, Carolle MORELL,  
Isabelle CLEMENT RUDLOFF

#### Ont participé à ce numéro

Les associations de Cognin, Les  
écoles

**Ne pas jeter sur la voie  
publique**

**Tirage à 250 exemplaires.**

## **Le Maire de Cognin les Gorges et son Conseil Municipal**

Vous invitent à la traditionnelle cérémonie des vœux afin de partager le pot de l'amitié.

A cette occasion, nouveaux comme anciens habitants pourront faire connaissance

Rendez-vous, accompagné de votre famille, à la salle des fêtes  
**Le samedi 03 janvier 2015 à 20h00**

